

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR26.03PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 5'965'000.- pour la
rénovation de la toiture et de l'installation photovoltaïque, le
remplacement de l'éclairage et de la sonorisation de la salle omnisports
des Isles, ainsi que l'installation d'une halle de gym provisoire**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 24 février 2026.

Elle était composée de Madame et Messieurs Nicolas DURUSSEL, Anita ROKITOWSKA, Onurhan KÜÇÜK, Philippe PAVID, Sylvain PLAGELLAT, Olivier SIMON-VERMOT, Gian Carlo VALCESCHINI, et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs François ARMADA, Municipal, Thomas CZÁKA, Chef du Service des bâtiments, Greg PERRENOUD, Chef du Service des sports et de l'activité physique, et Jean-François SUTTERLET, Responsable de filière au Service des bâtiments. Nous les remercions pour la qualité des présentations et la foule de renseignements fournis et de réponses aux questions de la commission.

Préambule :

Le préavis **PR26.03PR** présente un projet majeur, pour un montant de presque 6 M°, consistant en la rénovation complète de la toiture de la salle omnisports triple des Isles.

La salle des Isles offre 1056 places en gradins permettant l'organisation d'événements majeurs, régionaux, nationaux voire internationaux, mais accueille également, tout au long de la semaine, non seulement les écoles mais aussi le Centre Professionnel du Nord Vaudois ainsi que d'innombrables associations sportives de tous ordres. C'est la salle la plus occupée de la Ville avec presque une vingtaine d'événements majeurs organisés chaque année. Elle est occupée quasiment en permanence et sa rénovation présente donc de nombreux défis.

Ce bâtiment, conçu par le bureau Brauen Wälchli et construit en entreprise totale par Losinger Marazzi en 2011, a rapidement montré des signes inquiétants de dégradation de sa couverture. Le principe de construction avait été d'apposer une membrane synthétique thermosoudée sans sous-couverture. Il était d'évidence que cette immense toiture devait être couverte de panneaux solaires. A l'époque la Municipalité a souhaité soutenir l'entreprise innovatrice et locale Flexcell, qui malheureusement devait être mise en faillite en 2012.

A posteriori, il s'est avéré que la combinaison de cette membrane de couverture et les panneaux solaires flexibles était un choix malheureux. Des infiltrations ont été constatées assez rapidement et ont été colmatées à maintes reprises, sans résultat escompté. L'eau a continué de pénétrer dans les couches d'isolation. Selon les expertises réalisées et après cinq ans de suivi régulier, la conclusion est que la toiture est irréparable.

Projet :

Décision a donc été prise de reprendre tout l'ouvrage, soit de procéder à une réfection complète de la toiture et de remplacer l'ensemble de l'installation photovoltaïque.

Vu l'importance du projet à mettre en œuvre avec la dépose du toit et une installation de chantier conséquente, un bilan complet a été fait des installations actuelles et le choix a été fait de moderniser l'équipement de sonorisation et d'éclairage. En quinze ans la technologie a fortement évolué. Étant donné qu'il fallait déposer les cadres soutenant ces équipements, il était peu judicieux de remettre en place du matériel presque obsolète.

L'éclairage actuel, encore principalement fluorescent, laisse à désirer. Il sera remplacé par du LED, dont la puissance pourra être réglée en fonction de l'utilisation de la salle, pour du sport scolaire, des entraînements ou des compétitions d'envergure. L'économie énergétique projetée pourrait être de l'ordre de 22 %.

Concernant la sonorisation et la projection sur écrans, les limites des équipements actuels n'ont plus besoin d'être démontrées. Lors de sa conception, la salle a été imaginée pour une utilisation principalement scolaire. Or, il s'avère maintenant que les clubs sportifs en font un grand usage. Il faut donc que les installations soient adaptées pour des publics nombreux ou même des captations télévisuelles.

Appel d'offres :

Il fut extrêmement complexe au vu de la grande envergure du projet et a demandé un engagement important des Services concernés et des mandataires. Il respecte la réglementation sur les marchés publics.

L'entreprise choisie est celle qui a construit la salle. Pour la Municipalité il était important qu'elle soit locale et qu'elle offre, de par sa connaissance de la statique du bâtiment et de ses structures porteuses, les garanties suffisantes.

La direction architecturale, par le bureau même qui a conçu ce bâtiment, permet de garder une esthétique de qualité malgré une rehausse de la toiture de 1m20.

Installation de chantier :

Cet important chantier à venir requiert l'érection d'une grue de 60 mètres durant toute une année ainsi que des mesures de sécurisation importantes. La commission a été impressionnée par la qualité des mesures mises en place. Par exemple, aucun camion ne devra rebrousser chemin dans ce périmètre très fréquenté par de multiples jeunes et enfants.

Mesures transitoires :

L'enjeu majeur de cette intervention était qu'une exploitation puisse être possible pendant toute la durée des travaux. Il a donc été déterminant que le chantier n'excède pas une année scolaire, soit de juillet 2026 à juillet 2027.

Le choix, après l'étude d'autres options, s'est porté sur l'implantation sur les terrains de basket voisins d'une structure provisoire, louée, de type tente, avec murs en dur et toiture soufflée. Le sol est acheté par les Service des sports et pourra être réutilisé pour diverses occasions. Le chauffage sera assuré par la Ville.

Une travée de la tente sera affectée au stockage du matériel et les vestiaires de la salle actuelle, sis sous les gradins et donc abrités, resteront accessibles pendant toute la durée du chantier.

Les différents utilisateurs, qu'ils soient du milieu scolaire ou associatif, se sont montrés très collaborateurs, conscients qu'il s'agit d'un inconfort provisoire pour une amélioration notoire ultérieure. Des solutions seront encore envisagées pour des déplacements éventuels vers d'autres structures telles que le centre de badminton ou la salle triple de Grandson.

Financement :

Du fait de l'utilisation de la salle par le CPNV, le Canton par le DGIP participera à hauteur de 26 % du coût des travaux. Un soutien du Fonds du Sport sera également sollicité et devrait se monter à 20 % du coût des nouvelles installations de sonorisation et éclairage.

Concernant l'installation photovoltaïque qui sera à charge de Y-Solaire SA, les discussions sont en cours. Plusieurs options sont envisagées, soit la location du toit soit sa mise à disposition.

En résumé :

La commission salue la qualité du préavis présenté et est convaincue de l'urgence de l'ouverture du chantier de rénovation de la toiture de la salle omnisports des Isles. Elle regrette que le choix de la Ville de s'être portée au secours d'une entreprise locale en difficulté se soit soldé par cet échec mais est pleinement consciente que, si rien n'est entrepris pour résoudre les infiltrations actuelles, nous allons vers la fermeture inéluctable de cette salle, pourtant indispensable aux activités scolaires et sportives de notre Ville.

La commission souhaite que des garanties suffisantes soient apportées par les entreprises adjudicatrices et que le suivi du chantier soit particulièrement rigoureux.

Il lui semble également indispensable et cohérent de combiner cette rénovation avec une amélioration des équipements sportifs ainsi que des éclairage et sonorisation.

Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 26 février 2026



Pascale Fischer